# ACCÈS À LA BAIGNADE EN NATURE

## POLITIQUE ÉTÉ 2024

MUNICIPALITÉ DE Sainte-Anne-des-Lacs

CONSULTEZ LE RÉSULTAT DU PROJET L'EAU POUR TOUS

# TABLE DES MATIÈRES


| | |
|---|---|
| Introduction | 3 |
| Processus de consultation et d'information | 4 |
| Contexte et définition du projet | 5 |
| Un besoin exprimé par la communauté annelacoise | 5 |
| Projet pilote d'accès à la baignade 2024 | 5 |
| Objectif du projet | 5 |
| **Périmètre du projet** | **7** |
| 1 Spécifications non fonctionnelles | 7 |
| 1.1 Sécurité des visiteurs | 7 |
| 1.2 Quiétude des riverains et de la communauté | 8 |
| 1.3 Maintenance du site | 8 |
| 2 Spécifications fonctionnelles | 9 |
| 2.1 Préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau | 9 |
| 3 Ressources | 10 |
| 3.1 Ressources humaines | 10 |
| 3.2 Ressources matérielles | 11 |

# Introduction

La politique d'Accès à la baignade en nature établit les fondements du projet pilote prévu pour l'été 2024 dans la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, au lac Loiselle. Cette politique découle de demandes citoyennes reçues par la Municipalité depuis maintenant plus de 30 ans, afin que l'ensemble de la communauté puisse profiter des joies de la baignade en nature.

Cette feuille de route est le fruit de consultations rigoureuses débutées en 2022. Ces démarches ont été amorcées avec un appel à tous pour un recueil de commentaires des différentes parties prenantes. Pour faire suite à ce recueil, un panel d'experts avec séance d'information a eu lieu afin de répondre aux questions et aux préoccupations de la communauté et un comité citoyens a été créé. Cette politique résulte d'un processus audacieux et approfondi pour s'assurer de satisfaire aux attentes et aux besoins de tous.

Le présent document précise les critères à respecter et les ressources nécessaires pour l'ouverture du site au public. Il spécifie aussi les échéanciers passés et prévus pour la suite du projet ainsi que les considérations monétaires, qui tiennent compte de la capacité de payer de la collectivité. D'ailleurs, les charges financières du projet pilote pourront s'inscrire dans le budget courant de 2024.

Le projet pilote d'accès à la baignade proposé adresse 15 des 17 contraintes identifiées par le comité citoyen. De plus, le lac Loiselle a été déterminé comme un endroit propice où déployer un projet pilote, entre autres grâce à l'équipement de surveillance déjà en place pour le camp de jour Magicoparc.

Cette approche méthodique et participative vise à préserver la quiétude de notre communauté et l'intégrité de notre environnement local.

# Processus de consultation et d'information

| ÉTAPES | DATE | OBJECTIF |
|---|---|---|
| A. CONSULTATION | Jusqu'au 23 septembre 2022 | Réception des commentaires écrits des citoyens et citoyennes. |
| B. CONSOLIDATION (recueil) | Du 23 avril au 21 mai | Mise en commun des commentaires reçus des citoyens et citoyennes. |
| C. PANEL D'EXPERTS | 23 septembre au 3 novembre 2022 | Réponses aux questions des citoyens. |
| D. ANALYSE PAR LE CONSEIL DES COMMENTAIRES REÇUS | À compter du 9 novembre 2022 | Réflexion et approfondissement sur certaines questions acheminées au conseil municipal. |
| E. CRÉATION D'UN COMITÉ CITOYEN | Mai 2023 | Dépôt de candidatures des citoyens intéressés à s'impliquer pour le projet d'accès à l'eau. |
| F. RENCONTRES DU COMITÉ CITOYEN | Du 31 mai au 20 juin 2023 | Rencontres du comité citoyen et travail sur différents ateliers pour le cahier des charges. |
| G. DÉPÔT DU CAHIER DES CHARGES | 11 mars 2024 | Dépôt du cahier des charges au conseil municipal. |
| J. MISE EN PLACE D'UN PROJET PILOTE | 13 mai 2024 | Après avoir pris connaissance du cahier des charges du comité citoyen et après avoir analysé les options, présentation aux citoyens d'un projet pilote et de son plan d'action. |

# Contexte et définition du projet

## Un besoin exprimé par la communauté annelacoise

Depuis plusieurs années, un besoin est exprimé par la portion de la population sans accès pour la baignade, qui souhaite pouvoir se rafraichir lors des temps chauds de la période estivale.

Nous savons qu'environ 50% de la population annelacoise n'a pas d'accès notarié à l'un des lacs du territoire. La Municipalité témoigne recevoir environ deux à trois demandes par semaine pour un accès à la baignade à partir des belles journées de printemps, jusqu'à l'automne. Les représentations citoyennes comptent pour approximativement 50 demandes par année, tous médiums confondus.

## Projet pilote d'accès à la baignade 2024

À l'issue d'une réflexion approfondie et d'échanges constructifs entre les membres du conseil municipal et les citoyens et citoyennes, un projet pilote d'accès à la baignade est déployé pour l'été 2024. L'encadrement de cette nouvelle activité de loisir a été rendu possible grâce aux connaissances acquises tout au long du processus de réflexion avec la communauté, depuis 2022.

Le conseil déploie ainsi les recommandations du comité citoyen de mettre en place un projet pilote avant d'arriver à un accès à la baignade définitif. Les paramètres de sélection du site, le périmètre du projet, le cadre financier des actions à mettre en place ainsi que le suivi du projet pilote sont autant de recommandations que les citoyens ont proposées au conseil municipal pour la réalisation du projet pilote.

## Objectif du projet

Le conseil municipal souhaite permettre à tous des Annelacois et toutes les Annelacoises de bénéficier des plaisirs de la baignade en pleine nature, dans le respect des préoccupations de l'ensemble de la communauté et de l'environnement.

Ce projet pilote exclut les embarcations nautiques et devra tenir compte des consultations citoyennes.

# Périmètre du projet

## Horaire de baignade

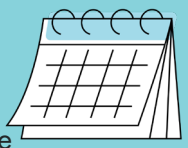

**Saison estivale 2024**

- Du 29 juin au 1er septembre inclusivement ;
- Tous les samedis et dimanches, de 10 h 30 à 17 h 30 ;
- Quatre (4) mercredis durant l'été : 10 juillet, 17 juillet, 31 juillet et 7août.

IMPORTANT :

Aucun baigneur ne sera toléré sur le site pendant les heures prévues pour le camp de jour Magicoparc.

La baignade est interdite sur le site en dehors des horaires de surveillance prévus.

Pour la règlementation complète, vous pouvez vous référer à l'annexe 1, à la fin de ce document.

## Lieu du projet : lac Loiselle

## Accès des visiteurs

Tous les visiteurs devront s'identifier en remplissant un registre, nous permettant ainsi d'identifier la pertinence du projet pilote pour la communauté.

L'accès à la baignade en nature sera gratuit pour la population de Sainte-Anne-des-Lacs.

Un tarif de 10$ par famille de la même adresse sera chargé pour les visiteurs des autres municipalités.

## Sécurité des visiteurs

Nous prévoyons encadrer la baignade de façon à s'assurer de la sécurité de tous les visiteurs pendant les heures d'ouverture du site.

Il y aura un sauveteur national avec la formation « plage », durant les heures d'ouverture.

Il y aura de l'affichage indiquant l'horaire de la baignade et informant les usagers et usagères de la règlementation du site.

La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs possède une assurance pour l'activité de baignade ouverte au public.

L'annexe 1, à la fin de ce document, présente la règlementation complète prévue pour la sécurité du site et des visiteurs.

## Quiétude des riverains et de la communauté

- Il est prévu de maintenir la quiétude des riverains et de la communauté annelacoise en encadrant les activités sur le site.
- La Municipalité a procédé à l'embauche d'une employée saisonnière pour superviser le bon usage du lieu au lac Loiselle et la gestion de l'achalandage.
- Il y aura de l'affichage pour l'horaire, la règlementation et la sécurité à cet endroit.
- Nous garderons un registre des visiteurs et des visiteuses ainsi que de leur lieu de résidence pour reddition de compte du projet pilote.
- Nous baliserons le site afin de délimiter les terrains privés.
- Comme les années passées, nous sollicitons la collaboration des riverains pour appeler la police s'il y a de la nuisance (bruit excessif, BBQ, usage de feux d'artifices) en dehors des heures d'ouverture du site.

---

## Maintenance du site

Un environnement propre et agréable pour tous sera maintenu durant toute la saison estivale.

La Municipalité a construit deux (2) poubelles en bois pour le site du lac Loiselle. Ces dernières seront vidées régulièrement par les employés du Service des travaux publics.

Comme chaque année, une toilette chimique est mise à la disposition des usagers.

---

## Préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau

- Nous entendons poursuivre les actions de suivis en matière d'environnement et de qualité de l'eau des lacs en instaurant de nouveaux contrôles en lien avec l'aménagement du site et ainsi mesurer l'impact du projet pilote.
- La Municipalité suit déjà les exigences du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dictées dans le Programme Environnement Plage : **environnement.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/Guide-application.pdf.**
- Un contrat sera octroyé à un biologiste pour suivre l'évolution de la santé du lac en regard à l'implantation du projet pilote d'accès à la baignade.
- Un arrimage sera assuré par le Service de l'environnement de la Municipalité avec les différents organismes de contrôle de la santé des lacs sur notre territoire : biologiste, CRE des Laurentides, ABVLacs, etc.
- Un coffre à jouets sera installé afin d'éviter que des objets de la maison transportent potentiellement des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE), dont le myriophylle à épis. Un appel à la population est fait afin de récupérer gracieusement des articles pour les enfants de la communauté.

# Cadre financier du projet pilote 2024

| CRITÈRE | COÛT* | FINANCEMENT |
|---|---|---|
| Sauveteurs plage | 1 800$ incluant les charges sociales | Budget masse salariale 2024. |
| Sauveteur plage à contrat | 5754$ | Transfert budget loisirs 2024. |
| Employée saisonnière | 3 900$ incluant les charges sociales | Budget de l'Île Benoît, employée partagée. Prévu à la masse salariale 2024. |
| Affichage | 1000$ | Parcs et terrains de jeux |
| Assurances | S.O. | Déjà inclus dans le contrat d'assurance de la Municipalité. |
| Balisage des lieux | 1000$ | Transfet budget 2024 voirie. |
| Plantations pour délimiter les lieux | 3000$ | Parcs et terrains de jeux. |
| Poubelles en bois | 1500$ | Transfet budget 2024 voirie. |
| Toilette chimique | 331 $ | Déjà inclu dans le contrat annuel de la Municipalité. |
| Échantillonnages pour qualité de l'eau | S.O. | Déjà inclus dans le budget municipal puisque le lac Loiselle est suivi depuis plusieurs années. |
| Contrat biologiste | 5000$ | Parcs et terrains de jeux. |
| Coffre à jouet | S.O. | Don des citoyens. |
| Coût total du projet | 17 531 $ | De ce montant, 9277$ est déjà payé par la Municipalité. 8254$ est le montant de surplus à payer. |
| Nouveau budget récurrent | Environ 4000$ | Si le projet se poursuit pour une deuxième année, prévoir un ajout d'environ 4000$ pour les sauveteurs |

*Ces montants sont à titre indicatif seulement et n'ont aucune valeur légale.

## Reddition de compte au projet pilote

Le conseil municipal souhaite présenter aux citoyens et aux citoyennes une reddition de compte du projet pilote en déposant les résultats de toutes les données recueillies au conseil du 16 octobre 2024. Celle-ci sera effectuée en fonction de critères prédéterminés, comme par exemple la sécurité (nombre d'incidents), le nombre de plaintes selon les motifs, l'analyse de la qualité de l'eau et le nombre de résidents de Sainte-Anne-des-Lacs qui utilisent le service.

# Annexe 1

## Règlements – Utilisation du site

- Pour votre sécurité, veuillez nager uniquement dans la zone prévue à cet effet.
- Il est interdit de cracher, courir ou pousser quelqu'un dans l'eau. Tout comportement jugé inapproprié pourra conduire à une expulsion du site.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Aucun animal de compagnie n'est admis sur le site : qu'il soit en laisse ou non, toutou ne peut pas vous accompagner à la plage !
- Il est interdit de nourrir les canards, autres oiseaux aquatiques ou autres animaux sauvages.
- Il est strictement interdit de fumer (tabac, cannabis, vapotage) et de consommer de l'alcool sur le site.
- Il est interdit d'allumer des feux ou des barbecues.
- Aucun contenant en verre n'est permis.
- Les détergents, savons ou shampoings sont nocifs pour le lac et leur utilisation est strictement interdite.
- Des bacs de recyclage, de compostage et de déchets sont à votre portée pour disposer de vos contenants, emballages, nourritures et autres. Merci de nous aider à garder le site propre !
- Merci de respecter les limites de la propriété.
- Les sauveteurs ont l'autorité d'exiger le port du VFI ou du gilet de sauvetage pour certains baigneurs, de même que de faire appliquer les règlements et d'expulser toute personne qui représente un danger.
- La pêche est interdite.
- La zone surveillée est réservée exclusivement à la baignade : aucune embarcation nautique n'est permise.

**Pourquoi?**

L'objectif est de prévenir l'introduction et la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) qui voyagent souvent d'un plan d'eau à un autre en adhérant aux embarcations et à l'équipement nautique.

Il est essentiel que nous fassions tous un effort pour préserver la santé et notre magnifique lac !

**La plage sera fermée sans préavis :**

- Lorsque les conditions météorologiques sont incertaines (risque d'orages, pluie, etc.) ;
- En gestion de sécurité civile ;

# POLITIQUE D'ACCÈS À LA BAIGNADE EN NATURE

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs